

### **Guide d'élaboration du document B**

Les documents A, B et C sont construits selon la logique suivante :

- document A : présentation administrative
- document B : présentation de l'Initiative d'excellence (ambition, actions, organisation, moyens)
- document C : plan pluriannuel de financement de l'Initiative d'excellence dans le cadre de l'action globale de l'institution ou du groupement porteur de l'Idex.

Le présent guide précise, pour chaque partie du document B, les informations qui sont attendues, en cohérence avec le texte de l'appel à projets (AAP) dont la consultation reste nécessaire.

Le projet d'Initiative d'excellence devra convaincre de la pertinence de son niveau d'ambition dans la compétition mondiale, de la qualité du périmètre d'excellence (notion précisée au II ci-dessous et dans l'appel à projets) qu'il aura défini et de la force de la dynamique d'entraînement et de structuration qu'il propose. Il devra traduire une volonté forte de transformation et d'innovation. Il crédibilisera son niveau d'ambition par les réalisations déjà à son actif.

Le projet doit être précis sur les objectifs et la manière de les atteindre. L'ambition du projet dans toutes ses dimensions doit être explicitée, en précisant notamment la cohérence entre recherche et formation, la cohérence entre objectifs et moyens (structuration et gouvernance, ressources humaines et fonctionnement), et le plan pluriannuel de financement. Une attention particulière sera accordée à la description de la cohérence entre la politique des moyens proposée et la stratégie affichée, notamment vis-à-vis du périmètre d'excellence.

L'organisation interne de chaque partie du document B est laissée à la libre appréciation du coordinateur du projet dans une limite de 60 pages pour l'ensemble de ce document.

#### **I. Ambition et stratégie du projet**

(de l'ordre de 5 pages)

Il est attendu que soient explicitées ici sous forme synthétique l'ambition et la stratégie globale du projet. On décrira aussi sous forme résumée comment, à partir de l'existant, le groupement développera le périmètre d'excellence support de l'Idex, et comment il impulsera – par la mise en œuvre d'actions innovantes de recherche et de formation ainsi que par la mise en place d'une gouvernance efficace – une dynamique de structuration du site. L'impact potentiel du projet sur la sphère socio-économique ainsi que le positionnement à l'international du groupement seront enfin mis en exergue.

#### **II. Périmètre d'excellence, environnement, perspectives et valeur ajoutée**

On entend par « périmètre d'excellence » l'ensemble des activités d'excellence mondiale de recherche et de formation identifiées au sein de l'Initiative d'excellence et ayant un fort effet de structuration sur le site (voir texte de l'AAP).

- Caractérisation institutionnelle et partenariale de l'Initiative d'excellence
- Délimitation du périmètre d'excellence et description des forces de recherche et de formation qui le constituent
- Description des actions envisagées, dans le périmètre d'excellence et plus globalement
- Description des actions envisagées notamment en réponse aux différents AAP des investissements d'avenir indiquées dans le tableau 2.2 du document B
- Apport de ces actions à l'Initiative d'excellence et valeur ajoutée de l'Initiative d'excellence à cet ensemble d'actions

- Perspectives d'évolution (développement dans le temps) du périmètre d'excellence et de l'effet d'entraînement et de structuration sur le site
- Implication des organismes de recherche : modalités d'élaboration de choix stratégiques partagés avec les organismes sur le site, effets sur la gouvernance, le cas échéant les moyens et la délégation globale de gestion, le déploiement des activités
- Implication des autres partenaires, publics et privés
- Politique internationale de l'Initiative d'excellence et stratégie de positionnement européen

### **III. Projet et perspectives**

#### **Recherche**

- Démonstration d'un positionnement de niveau européen et international dans un ensemble significatif de disciplines et explicitation d'une stratégie visant à le renforcer
- Caractère innovant et attractif des projets scientifiques de l'Initiative d'excellence
- Stratégie de développement des coopérations internationales de haut niveau

#### **Formation**

- Démonstration d'une capacité à mener une politique de formation de haut niveau en lien avec la recherche par une politique de structuration d'une offre pluridisciplinaire en relation avec le périmètre d'excellence, par des cursus innovants, exigeants et attractifs, en particulier en master et doctorat, et par une contribution à la formation tout au long de la vie
- Stratégie d'ouverture des formations à l'Europe et l'international
- Innovation en matière d'insertion des diplômés

#### **Valorisation et partenariats socio-économiques**

- Potentiel de l'Initiative d'excellence en matière de partenariats socio-économiques, concernant tous les volets (recherche, formation, valorisation)
- Impact potentiel du projet et politique de relations avec la sphère socio-économique et culturelle
- Stratégie dynamique de valorisation et de transfert
- Stratégie de développement des liens entre étudiants et entreprises et plus largement acteurs socio-professionnels

#### **Accompagnement et vie de campus**

- Outils de compétitivité, en particulier modalités d'accès à une offre large de ressources numériques
- Mesures d'accompagnement de la politique d'attractivité et d'excellence en matière d'organisation
- Projets concernant la vie de campus au regard des meilleurs standards internationaux

### **IV. Gouvernance, organisation et pilotage**

#### **Gouvernance**

- Nature et caractéristiques de la gouvernance : trajectoire proposée et cible à atteindre à 4 ans et à 10 ans ; éléments à préciser : équilibre des rôles entre la communauté académique et l'exécutif, structure et compétences du conseil d'administration de l'Idex, implication des organismes de recherche, capacité de décision rapide sur les choix stratégiques et leur mise en œuvre, structures de pilotage appropriées
- Processus permettant l'intégration pérenne des acteurs, l'implication de nouveaux acteurs, l'évolution dynamique et la structuration de l'Initiative d'excellence

#### **Pilotage**

- Définition des jalons et indicateurs mis en œuvre à 4 et 10 ans pour la trajectoire de l'Initiative d'excellence
- Description des mécanismes d'interfaçage entre le périmètre d'excellence et les autres activités
- Actions de mutualisation en matière de recherche, de formation et de services

#### **Ressources humaines**

- Politique d'attractivité d'enseignants-chercheurs et de chercheurs juniors et seniors
- Politiques de dynamisation de la GRH et d'amélioration continue des compétences

## V. Moyens

Une forte concentration sur le périmètre d'excellence devra être garantie et sa dynamique de développement décrite. C'est pourquoi seront explicitement précisés, d'une part, les financements dévolus au périmètre d'excellence et les actions soutenues et, d'autre part, ceux qui seront consacrés aux actions d'interface et d'entraînement. La qualité des actions proposées au financement comme la pertinence et la crédibilité des engagements pris seront déterminantes. La période probatoire de 4 ans est destinée à s'assurer du respect de ces engagements.

Outre les moyens demandés, l'IDEX mobilise les financements récurrents des partenaires (moyens en personnels et infrastructures notamment), auxquels ils s'ajoutent. Etant entendu que ni les établissements ni leurs tutelles ne pourront procéder à des substitutions entre les financements alloués à une Initiative d'excellence et les moyens récurrents attribués par l'Etat et ses opérateurs aux acteurs y étant impliqués, la candidature devra apporter toutes garanties en la matière en précisant, notamment, les modalités organisationnelles, administratives et financières assurant la traçabilité des moyens. Ces engagements et les garanties apportées, dans une vision pluriannuelle, s'entendent dans un contexte, sur un périmètre et dans des conditions globales proches de la situation actuelle.

On présentera dans le document B la justification scientifique et technique des moyens devant être mis en œuvre dans le cadre du projet – y compris la prise en charge des LABEX intégrés dans l'IDEX. Il est essentiel d'intégrer l'ensemble des ressources bénéficiant aux actions de l'Initiative d'excellence, qu'il s'agisse des moyens relatifs aux Investissements d'avenir, des moyens récurrents des établissements et des organismes de recherche, et des ressources externes prévisibles liées à des recherches sur projet et à une politique de partenariat.

Les éléments ci-dessous devront être explicités :

- Cohérence entre le projet et les moyens de l'Initiative d'excellence,
- Mode interne d'allocation des moyens et cohérence avec la stratégie affichée,
- Définition des moyens dévolus au périmètre d'excellence, aux autres actions et à l'entraînement,
- Capacité à mobiliser des moyens financiers au-delà de ceux apportés par l'Etat,
- Etablissement d'un plan pluriannuel de financement crédibilisant le bon déroulement du projet (fourni dans le document C).

Dans ce volet moyens du document B, il est demandé de décrire l'activité en grandes actions structurantes permettant à la fois d'explicitier les lignes de forces de l'Idex et de montrer où et comment seront répartis les moyens dont elle disposera. Ces actions structurantes pourront être présentées selon les deux catégories suivantes :

1. actions structurantes du périmètre d'excellence,
2. autres actions bénéficiant à la dynamique générale de l'Initiative d'excellence, à ses interfaces avec son environnement et à son attractivité.

Pour chacune des actions structurantes de l'Initiative d'excellence, il conviendra de décliner en recettes et dépenses les éléments correspondant au périmètre d'excellence d'une part (point 1 ci-dessus) et aux actions hors périmètre qui seront financées par l'Idex d'autre part (point 2 ci-dessus).

Les recettes comprendront les moyens issus de l'AAP Idex, les moyens issus d'autres actions du programme « Investissements d'avenir », les moyens récurrents, les autres ressources propres. Seront ainsi précisées les autres sources de financement prévues pour le projet ainsi que la capacité de l'Initiative d'excellence à générer de nouvelles ressources pour assurer sa pérennité.

Les dépenses seront présentées par nature (investissement/équipement, personnel, fonctionnement) dans une optique de calcul en coûts complets, notamment pour les dépenses de personnel (y compris personnels statutaires).

En complément, deux tableaux (périmètre d'excellence et hors périmètre d'excellence) permettront une présentation globale consolidée et commentée des moyens mobilisés sur 10 ans pour l'ensemble des actions structurantes de l'Idex.

Les moyens demandés seront ainsi justifiés en distinguant les différents postes de dépenses (investissement, personnel, fonctionnement). Une grande liberté de proposition est laissée quant aux types de dépenses envisagées.

Les tableaux de synthèse à compléter dans le document C du dossier de soumission permettront, quant à eux, de présenter les équilibres globaux à 4 et 10 ans, l'implication des divers partenaires et l'utilisation des financements apportés par le programme « Investissements d'avenir » dans le cadre d'un plan pluriannuel de financement.

Pour la présentation du projet d'Initiative d'excellence, le porteur apportera pour la phase de sélection du projet, et non pour la phase de présélection, l'ensemble des éléments de caractérisation du périmètre d'excellence qu'il propose et des actions qu'il compte conduire. Ces éléments comprendront notamment les données, indicateurs et résultats d'évaluation disponibles, concernant la formation, la recherche et la valorisation (AERES et autres sources nationales et internationales).

Dans ce cadre et afin de faciliter l'action des porteurs pour ce qui concerne la caractérisation de la production scientifique, un accord a été conclu avec l'OST pour que l'Observatoire fournisse aux porteurs qui souhaiteraient les présenter dans leur dossier final des indicateurs précisant les caractéristiques bibliométriques et données concernant les brevets du périmètre d'excellence dans son contexte. Les modalités afférentes seront précisées par l'Observatoire aux porteurs qui en feront la demande.